



Olivier L'HEVEDER  
Commissaire-Enquêteur

*Anneke No*

Bernadette et Jean –Luc Joskin.  
645, rue de Savoie -Rez droit.  
73590 Notre Dame de Bellecombe.  
Adresse en Belgique :  
Au Long Pré, 95.  
B 4053 Embourg.  
Belgique  
Tél. : 00.32.43.67.07.22.  
Portable: J-L.J : 00.32.497.64.14.52.  
B.G. : 00.32.498.11.25.15.  
Courriel : jean-lucjoskin@skynet.be  
bernadette.godon@hotmail.fr

COMMUNE de

28 JAN. 2021

NOTRE-DAME de BELLECOMBE

COMMUNE de  
14 JAN. 2021  
NOTRE-DAME de BELLECOMBE

Notre Dame de Bellecombe, le 9 janvier 2021.

Monsieur O. L'Heveder.  
Directeur général des Services.  
Commissaire enquêteur.  
Mairie de Notre Dame de Bellecombe.  
285, Rue de Savoie.  
73590 Notre Dame de Bellecombe .

Monsieur,

Objet : Observations «PLU » de Notre Dame de Bellecombe.

Nous venons de Belgique et depuis 13 ans nous sommes propriétaire d'un appartement à Notre Dame de Bellecombe (Chef-lieu). Nos observations sur le PLU sont, donc, en rapport avec celui-ci.

Avec notre famille, nous y séjournons, hiver comme été, environ 3 mois, par an.

Nous avons acheté ce bien, situé sur le haut du village (parcelle 1281) entre autres : pour la vue dégagée sur le paysage montagnard, la confirmation d'un environnement proche non-constructible et l'accès direct aux remontées mécaniques.

Nous comprenons que les autorités communales veillent au développement de leur commune en cherchant à augmenter :

- Le nombre d'habitants par une politique de terrains et constructions à prix abordables pour les jeunes.
- L'attrait touristique ce qui amènera une plus grande fréquentation et par conséquent un meilleur développement économique.

Nos objections au PLU :

1) Développement de l'habitat touristique :

Nous ne souhaitons pas un développement de l'habitat touristique par des constructions trop volumineuses. Si nous nous référons aux objectifs du Scott (2.3), nous lisons : «qu'il faut privilégier le développement qualitatif des espaces touristiques de montagne pour conforter à la fois sa vocation touristique et modérer

son impact environnemental, ici la consommation d'espace sera limitée et la densification justement ajustée » *Par conséquent, nous n'acceptons pas l'éventuel projet de construction d'une série d'immeubles d'une capacité totale de +/- 300 lits marchands, à l'emplacement OPA1 sur la carte du zonage chef-lieu.*

*De plus, il est inadmissible de réserver la zone ER4 (sur la même carte) comme parking dans une épingle à cheveux, sur un terrain fort pentu. Et c'est en plus, remplacé un espace vert par un espace bétonné.*

2) Pollution:

*Le village est traversé par la route des «Grandes Alpes» qui également accède à la station des Saisies. Cette nationale, durant les vacances, est une source importante de bruits et fumées d'échappement.*

*La densification d'hébergements touristiques de grand volume, dans le chef-lieu (OAP1,2 et 3,) augmentera inévitablement la pollution atmosphérique et les nuisances sonores, sans parler de l'augmentation importante du trafic automobile.*

3) Risques naturels :

*PIZ : sur le projet de PLU 2012, une partie de la zone du chef-lieu était sujette à des risques faibles de glissement de terrain, d'inondation par ruissellement et d'avalanches. Sur le projet de PLU 2020, seul reste le risque de glissement de terrain. Nous ne nous expliquons pas ce changement.*

4) Evolution suite à la crise du Covid19 :

*La pandémie du Covid 19 a des conséquences importantes sur le comportement des vacanciers en montagne. Ces dernières années, une tendance se dessinait : promenades en raquettes à neige, luge, ski de fond ou de randonnée, etc. au détriment de l'utilisation des remontées mécaniques. La fermeture forcée, cette saison, des remontées mécaniques a amplifié le phénomène de découverte de la montagne de manière plus douce. Les commerçants de l'entité (et ceux d'autres stations) réinvestissent déjà vers ces nouvelles activités au détriment de la location de skis alpins.*

*La conséquence, à terme, sera une moindre utilisation des remontées mécaniques.*

*Un des objectifs du PLU est d'accroître le nombre de lits marchands pour augmenter l'utilisation des remontées mécaniques et par conséquent, les moderniser.*

*Si cette fréquentation est en diminution, le nombre d'immeubles de tourisme prévu dans le PLU peut être revu à la baisse.*

*Il en résulterait un village qui conserverait un environnement plus apaisé.*

*Bernadette et Jean-Luc Joskin.*